



SÉANCE D'ESSAI OFFERTE

CHOISISSEZ VOTRE ACTIVITÉ DE FITNESS AQUATIQUE

AQUABIKE - CIRCUIT TRAINING
AQUAPUNCHING - AQUAGYM

WWW.CRESCENDEAU-PISCINE.COM

ANGOULÊME
6, RUE DE LA BRIGADE DE RAC
05 45 65 69 85

L'ISLE D'ESPAGNAC
11, AVENUE DU MARÉCHAL JUIN
05 45 22 40 03

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société Charente Libre, SA à Conseil d'Administration au capital de 37 950 euros, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 571 820 612 et dont le siège social est situé Zone Industrielle n°3 - 19 avenue du Maréchal Juin à l'Isle-d'Espagnac, organise un jeu concours intitulé « CL d'Or » qui regroupe 3 jeux : Les Enigmes - Le Quiz - La Totale. Le jeu concours « CL d'Or » démarre le lundi 21 septembre 2026, la dernière question de ce jeu concours paraîtra le samedi 24 octobre 2026.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1 - Modalités de participation au jeu concours

« CL d'Or - Les Enigmes » via la version papier du journal

Les 30 questions comportent des vignettes numérotées de 1 à 30 qui seront publiées quotidiennement dans la version papier de Charente Libre. Ces vignettes numérotées devront être découpées dans la version papier du titre précité et conservées précieusement pour être jointes au bulletin-réponse, qui paraîtra : **Le lundi 26 octobre 2026.**

Sous peine de nullité, les réponses devront être rédigées sur le bulletin-réponse qui paraîtra à la fin du jeu concours. Celui-ci devra être envoyé sans rature ni surcharge, accompagné des 30 vignettes numérotées de 1 à 30.

L'usage du crayon à papier, d'un correcteur ne sont pas admis. Ils entraîneront l'annulation du bulletin. Les fautes d'orthographe (aussi bien sur un nom commun ou propre), les ratures entraîneront l'annulation de la réponse.

Les bulletins-réponse rédigés sur papier libre seront immédiatement écartés ainsi que toutes photocopies de ces bulletins, impressions personnelles et tout autre support acquis ou obtenu par voie électronique.

Les bulletins-réponse illisibles ou difficilement lisibles seront également écartés. Il est à nouveau rappelé les dispositions de l'article 2 du présent règlement qui indique notamment que chaque concurrent doit participer loyalement et notamment sous son propre nom.

Les mentions obligatoires sans rature ni surcharge à renseigner lisiblement sur le bulletin-réponse, en sus de celles évoquées ci-dessus, sont : Civilité, No, Prénom, N° Rés/bât/étage/appt, Adresse (domicile de votre résidence principale), Code postal, Ville, Date et lieu de naissance, Téléphone, Signature, * E-mail facultatif.

Un même concurrent pourra envoyer autant de bulletins-réponse qu'il le désire, sous réserve que chaque bulletin soit accompagné des 30 vignettes

numérotées de 1 à 30. Cependant, il ne pourra y avoir plus d'un gagnant par foyer à la même adresse. En cas d'inexactitude ou de fausse déclaration quant à ces mentions, le bulletin-réponse sera écarté et la participation au présent jeu concours déclarée nulle et invalide.

Les bulletins-réponse au jeu concours « CL d'Or - Les Enigmes » devront être adressés par voie postale à : Charente Libre - Jeu Concours CL d'Or - Les Enigmes - CS 10 000 - 16903 ANGOULÊME CEDEX au plus tard le mercredi 04 novembre 2026 levée de la poste, le cachet de la poste faisant foi. Tout envoi devra être suffisamment affranchi mais non recommandé. Les bulletins-réponse pourront également être déposés à l'accueil de Charente Libre - Zone Industrielle N° 3 - 19 Bd Maréchal Juin à l'Isle d'Espagnac, au plus tard le mercredi 04 novembre 2026 à 18 h. Les bulletins-réponse ne pourront en aucun cas être déposés dans nos agences locales de Charente Libre. Tout autre mode de participation est exclu.

Les concurrents devront se conformer strictement aux indications complémentaires figurant sur le bulletin-réponse et sur les encarts réservés au jeu concours, disponibles dans le quotidien Charente Libre. Les envois tardifs, insuffisamment affranchis ou envoyés à une mauvaise adresse seront refusés. Charente Libre ne pourra être tenue responsable des bulletins-réponse non reçus ou refusés. Le bulletin-réponse, une fois envoyé ou déposé, ne pourra être modifié, même par lettre du concurrent. Les concurrents pourront, à tout moment, se procurer, au tarif en vigueur, un ou plusieurs exemplaires de Charente Libre qui leur manqueraient, en s'adressant dans tous les points de ventes de Charente Libre. La participation ne peut se faire en aucun cas en imprimant les vignettes visibles sur la version pdf de Charente Libre.

4.2 Modalités de participation spécifiques au jeu concours

« CL d'Or - Les Enigmes » dans sa version numérique

Si le joueur est déjà abonné à Charente Libre dans sa version numérique, il devra renseigner son e-mail et son mot de passe afin de pouvoir se connecter. Si le joueur souhaite s'abonner à la version numérique de charentelibre.fr avant le 21 septembre 2026 pour une durée minimum de trois mois, il devra impérativement s'inscrire sur le site de Charente Libre et renseigner obligatoirement les champs suivants : Pseudo - E-mail - Mot de passe - Civilité - Nom - Prénom - N° voie - code postal - commune - Date de naissance - Numéro de téléphone

Chaque jour, tel que sur la version papier, une question du jeu concours CL d'Or - Les Enigmes - paraîtra sur la version numérique du lundi 21 septembre 2026 au samedi 24 octobre 2026.

Les concurrents devront se conformer strictement aux indications complémentaires figurant sur le site www.charentelibre.fr et sur les encarts réservés au jeu.

Charente Libre se réserve le droit de ne pas valider une participation si elle ne répond pas aux conditions stipulées dans le présent règlement.

Le bulletin-réponse sera envoyé à chaque abonné numérique qui en aura préalablement fait la demande par mail à commercial.depot@charentelibre.fr au plus tard le lundi 26 octobre 2026 à 23 h 59, en précisant son numéro d'abonné et ses coordonnées postales. Si ces informations sont incomplètes, le bulletin-réponse ne sera pas envoyé.

Le bulletin-réponse sera envoyé par courrier, il sera certifié conforme par la Société Organisatrice, en plus des mentions obligatoires stipulées dans l'article 4.1 du présent règlement, il devra obligatoirement comporter le numéro d'abonné.

Le numéro d'abonné doit impérativement correspondre au nom de la personne abonnée. Une seule participation en ligne est autorisée par abonnement.

L'abonné numérique pourra, s'il le souhaite, faire autant de bulletins-réponse via la version papier qu'il le désire, sous réserve que chaque bulletin soit accompagné des 30 vignettes numérotées de 1 à 30. Cependant, il ne pourra y avoir plus d'un gagnant par foyer à la même adresse.

4.3 Modalités de participation spécifiques au jeu concours

« CL d'Or - Le Quiz »

Tous les jours, pour jouer, il suffit de répondre à la question du jour sur le site www.charentelibre.fr ou sur l'application Charente Libre.

Si la réponse est exacte, le participant est inscrit et participera au tirage au sort du jour.

La clôture des réponses se fait à 23h59.

Le tirage au sort du (ou des) gagnant(s) du lot est effectué par la Société Organisatrice à la fin du jeu parmi les bonnes réponses.

Si la ou les personnes désignées par le tirage au sort ne peuvent être identifiées, il est procédé à un nouveau tirage au sort.

L'identification des gagnants se fait sur la base renseignements complétés pendant le jeu.

Le Département Commercial de Charente Libre :

- prendra contact avec le gagnant pour confirmer son gain, dès le lendemain du tirage au sort.
- si le gagnant n'est pas joignable immédiatement, un message l'invite à

PRIMEUR

PRODUITS FRAIS
(Vandes, crèmerie, poisson)

ÉPICERIE FINE

CHAMPNIERS

Du lundi au samedi
9h30 - 19h

248 Rue de l'entrait
16430 CHAMPNIERS
05.45.92.04.08

BARBEZIEUX

Lundi au jeudi
9h30 - 12h et 14h - 19h
Vendredi / Samedi
9h30 - 19h

25 E Avenue de l'Europe
16300 BARBEZIEUX
05.45.78.92.04

Sur commande

CORBEILLES DE FRUITS FRAIS

PANIER GARNIS

pour les particuliers et les entreprises

14 MARCHÉS

en Charentes et Gironde

Jonzac • Ma Campagne • Baignes • Blaye • Montendre • Victor Hugo • Cagnac • St Ciers sur Gironde • St André de Cubzac



MEILLEUR INSTITUT DE FRANCE*

*Spécialiste des
Massages bien-être
& Soins visages*

*Selon le site d'avis Buuyers

prendre contact avec le Département Commercial sous 48h (hors week-end et jours fériés) sur le numéro du Département Commercial : 05 45 94 16 42. Si le gagnant ne se manifeste pas dans ce délai, le Département Commercial se laisse la possibilité de relancer un tirage au sort.

Le nom du gagnant et la commune de sa résidence principale sont publiés dans le journal en fin de concours.

Tout gagnant qui se désiste ou qui ne remplit pas les conditions de l'article 2.3 du présent règlement est déclaré nul. Il sera alors désigné un nouveau gagnant par tirage au sort.

La société organisatrice pourra demander audit gagnant de fournir une photocopie de sa carte d'identité.

Charente Libre se réserve dans tous les cas la possibilité d'apprécier la valeur probante des éléments apportés par le gagnant.

4.4 Modalités de participation spécifiques au jeu concours « CL d'Or - La Totale »

En fin de concours, un tirage au sort sera effectué parmi les joueurs des Énigmes et du Quiz.

Seront intégrés dans ce tirage, les joueurs des Énigmes ayant validé une grille avec au moins 27 réponses exactes sur 30 et les joueurs du Quiz ayant répondu correctement à au moins 5 questions.

Le tirage au sort ou des gagnants de ce lot est effectué par la Société Organisatrice.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS

5.1 Désignation des gagnants au jeu concours « CL d'Or - Les Enigmes »

Le classement sera établi en fonction du nombre de bonnes réponses faites par bulletin réponse papier, étant entendu qu'en cas d'ex-aequo, les

participants seront départagés par tirage au sort.

Le tirage au sort sera réalisé entre le 30 novembre et le 04 décembre 2026 au siège social de Charente Libre situé - Zone Industrielle n° 3 - 19 Bd du Maréchal Juin à l'Isle-d'Espagnac. Ce tirage au sort sera effectué sans public.

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier simple expédié au plus tard le vendredi 11 décembre 2026 à l'adresse figurant sur leur bulletin-réponse.

5.2 Désignation des gagnants au jeu concours « CL d'Or - le Quiz »

Un tirage au sort sera effectué parmi les joueurs ayant répondu correctement à la question Quiz du jour.

Le tirage au sort sera réalisé entre le 30 novembre et le 04 décembre 2026 au siège social de Charente Libre situé - Zone Industrielle n° 3 - 19 Bd du Maréchal Juin à l'Isle-d'Espagnac. Ce tirage au sort sera effectué sans public.

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier simple expédié au plus tard le vendredi 11 décembre 2026 à l'adresse indiquée lors de leur participation.

5.4 Désignation des gagnants au jeu concours « CL d'Or - la Totale »

Un tirage au sort sera effectué parmi les joueurs remplissant les conditions de l'article 4.4.

Le tirage au sort sera réalisé entre le 30 novembre et le 04 décembre 2026 au siège social de Charente Libre situé - Zone Industrielle n° 3 - 19 Bd du Maréchal Juin à l'Isle-d'Espagnac. Ce tirage au sort sera effectué sans public.

Les gagnants seront informés de leur gain par téléphone ou par courrier simple expédié au plus tard le vendredi 11 décembre 2026 à l'adresse figurant sur leur bulletin-réponse.

ARTICLE 7 - PUBLICATION DU RÉSULTAT

La liste complète des gagnants sera publiée sur la version papier et numérique de Charente Libre à l'issue du jeu concours.

La participation au jeu concours emporte accord par les gagnants de la diffusion à titre gratuit dans le support Charente Libre, sans aucune restriction, de leur nom, leur prénom, leur adresse, ainsi que de leur image, sans limitation de durée.

ARTICLE 8 - RÉCLAMATIONS

Durant le jeu concours et jusqu'à sa clôture, les organisateurs ne répondront à aucune demande de renseignements, quelle qu'en soit la nature, même accompagnée d'une enveloppe timbrée portant l'adresse du concurrent, à l'exception des demandes d'envoi du présent règlement (conformément aux dispositions de l'article 11 du présent règlement). Toutefois, lorsque le cas soumis sera jugé d'intérêt général par les organisateurs, leur réponse paraîtra dans les colonnes de Charente Libre.

D'autre part, la SCP NICOLAS TALBOT Huissier de Justice - rue de la Côte à CONFOLENS ne répondra à aucune demande de renseignements et ne se charge pas de l'envoi du règlement du présent jeu concours.

ARTICLE 10 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06.01.78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à la Société organisatrice à l'adresse suivante : CHARENTE LIBRE - Jeu Concours - « CL d'Or » - CS 10 000 - 16903 ANGOULÊME CEDEX

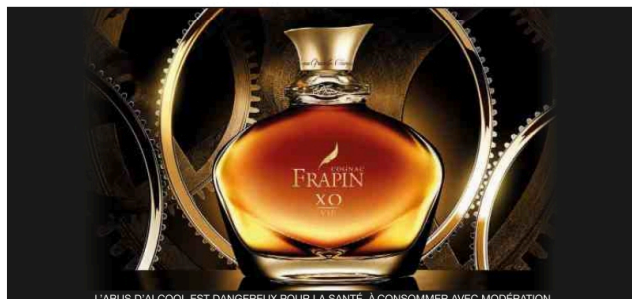
Les informations fournies par les participants sont destinées à la Société organisatrice dans le cadre du jeu concours, mais sont également susceptibles, avec accord du participant, d'être transmises à des tiers.

L'intégralité du règlement seront adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à « Charente Libre » - Demande de règlement Jeu Concours « CL d'Or » - CS 10 000 - 16903 Angoulême cedex.

Offrez plus qu'un bijou, offrez une émotion

OREVA COURMONT ANGOULÊME
33, rue Hergé
JOAILLIERS ORFÈVRES ANGOULÊME
Galerie du Champ de Mars
SO OR ANGOULÊME
Galerie Centre Leclerc
SO OR BARBEZIEUX
Galerie Centre Leclerc

QUATRE MAISONS, MILLE FAÇONS DE VOUS FAIRE BRILLER



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

La Palène
Rouillac - 16

La Palène
05 45 96 80 38
asso@lapalene.fr
lapalene.fr

139 boulevard d'Encamp
16170 Rouillac

Saison 26-27

Spectacle
Concert
Cirque
Théâtre
Jeune public
Atelier pratique
Café
Rencontre
Festival
...